



NOTE DE SYNTHÈSE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE JOUQUES -
EXERCICE 2023

(Article 107 Loi NOTRe)

COMPTE ADMINISTRATIF

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

En application des articles L.2121-14, L.3312-5, L.4312-8 et L.5217-10-10, Monsieur le Président sera invité à quitter la séance au moment du vote après avoir désigné un nouveau président de séance qui sera le rapporteur du Compte Administratif 2023. Ce dernier sera amené à le soumettre au vote des membres du Conseil d'Administration.

Pour mémoire, il est rappelé que le Compte administratif **présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Président de séance. Il retrace l'ensemble des opérations, quelle que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.**

Le Rapporteur indique que le Compte Administratif fait apparaître un résultat déficitaire de 5403.70 € pour l'année 2023.

L'évolution des dépenses et des recettes peut être retranscrite comme suit :

• **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Le Compte Administratif du CCAS de Jouques se traduit par des dépenses inscrites sur deux grands chapitres - le 011 et le 65 – pour un montant de 12 989.86 €.

Il est rappelé que le chapitre 011 correspond aux charges à caractères général, soit l'ensemble des dépenses qui participent au fonctionnement courant du service (maintenance du logiciel, cotisation UNCCAS, organisation de la Semaine Bleue, fournitures d'alimentation, ...).

Le chapitre 65 correspond aux dépenses liées aux aides financières, aux subventions aux associations (Chèques d'Accompagnement Personnalisé), ...

Chapitres	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
011 – Dépenses à caractère général	774.78 €	3 857.80 €	7 335.21 €	6 715.96
65 – Autres charges courantes	4 538.60 €	6 642.40 €	3 152.80 €	6 273.90
67 – Charges exceptionnelles	-	110.88 €	-	-
Total des dépenses	5 313.38 €	10 611.08 €	10 488.01 €	12 989.86

Le chapitre 011 inclut :

- la maintenance du logiciel,
- l'organisation des manifestations (Semaine bleue, Galette des rois, ...)
- le renouvellement des cotisations.

Le chapitre 65 inclut :

- les secours d'urgence alloués en 2023,
- les fournitures de chèques services,
- la contribution au Fonds de Solidarité Logement,
- les aides allouées par le Conseil d'administration aux publics en difficultés.

• LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
70 – Produits services, domaine et ventes diverses	-	-	855.00 €	819.00 €
7473 - Département	-	-	365.76 €	137.16 €
7474 - Dotations subventions	6 000.00 €	17 000.00 €	4 000.00 €	6 000.00 €
77 – Produits exceptionnels		5 081.00 €	1 520.00 €	630.00 €
Total des recettes	6 000.00 €	22 081.00 €	6 740.76 €	7 586.16 €

La principale recette du CCAS s'inscrit au chapitre 7474 et provient de la subvention de la Mairie.

En 2023, quatre versements sont venus abonder les recettes de fonctionnement du Ccas par le biais :

- des recettes des deux évènements organisés par le CCAS en 2023 (Réal Guinguette et la Semaine Bleue).
- du paiement des Contrats d'Engagement Réciproque contractualisés avec les bénéficiaires du RSA, par le Département.
- d'un remboursement des Chèques d'Accompagnement Personnalisés non utilisés en 2022. Les chèques non utilisés en 2023 ont été remis à la Trésorerie pour destruction sachant que leur remboursement n'interviendra qu'en 2024.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Résultat d'exercice	686.62 €	11 469.92 €	- 3 747.25 €	- 5 403.70 €

L'exercice 2023 s'achève donc avec un solde négatif de 5 403.70 € qui se déduit de l'excédent reporté des années précédentes.

Questions des membres du CA –
Vote pour l'adoption du CA
